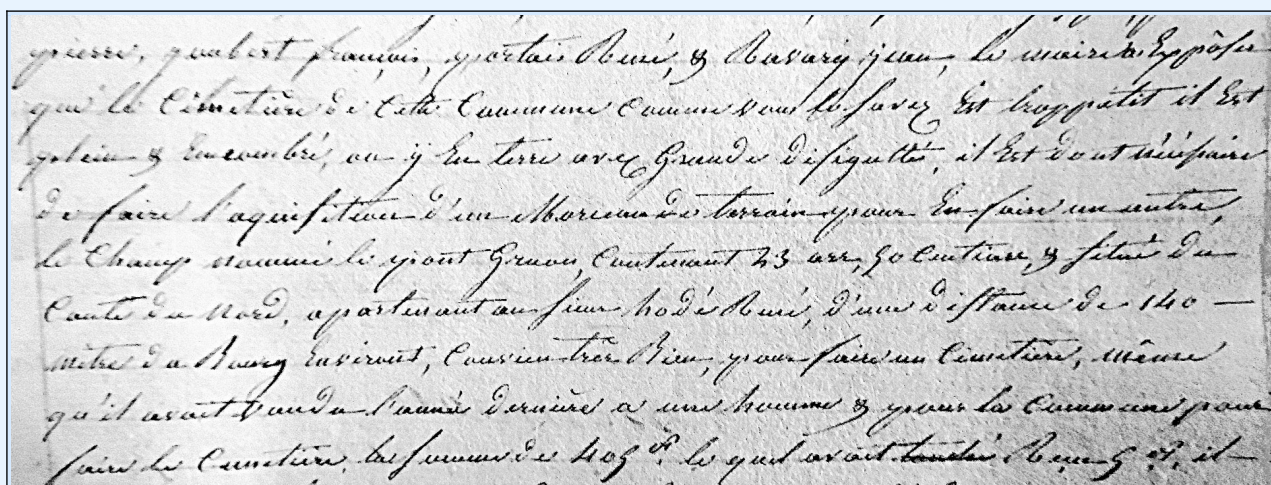


Le cimetière, lieu de mémoire

Robert Audoin

L'inhumation des défunts est une pratique très ancienne propre à l'être humain ; c'est à l'époque de Charlemagne qu'elle s'organise dans un espace réservé au plus près de l'église, voire dans l'église elle-même. Ce n'est qu'au 19ème siècle que les cimetières vont être éloignés des églises. Une ordonnance de 1843 précise cette obligation de déplacement.



A Saint-Martin, une délibération du conseil municipale, datée du 10 novembre 1846 (ci-dessus) conclut à la nécessité d'un tel déplacement. Quelques tergiversations liées à la transaction pour l'achat du terrain vont ralentir le déplacement qui sera effectué après décembre 1847.

Longtemps bordé de haies, le nouveau cimetière sera entouré d'un mur de 180 mètres de long sur 2 mètres de haut ; pour financer sa construction, une souscription est lancée et complétée par une subvention. Le transport des matériaux et la construction du mur seront effectués par les villageois.

Le cimetière présente une physionomie simple sans édifices ostentatoires. Toutefois, un petit nombre de tombes se distinguent comme celles de la famille Méron ou Demellier et celle du curé A.Raimbault.

[Lire l'article complet dans le Bulletin HCLM N°64](#) (3 p. mais pagination indisponible)